

PERMIS AM (EX BSR)



Envie de liberté ? Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur et un tri-quadricycle légers à moteur en toute sécurité.



La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation.



Objectifs de la formation

- Adopter une conduite apaisée,
- respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

Elle vise également à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues.

Bien comprendre le Permis AM

	Option Cyclomoteur	Option Cyclomoteur 3 roues	Option Quadricycle léger
Age	14 ans	14 ans	14 ans
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	Inférieure ou égale à 45 km/h	Inférieure ou égale à 45 km/h	Inférieure ou égale à 45 km/h
Cylindrée ou puissance	50 cm3 ou 4 kW	50 cm3 ou 4 kW	50 cm3 ou 4 kW
Poids à vide			Moins de 350 kgs
Restriction		Code 79.02 porté sur le permis : limité aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	Code 79.02 porté sur le permis : limité aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger

Programme de la formation

Séquence	Intitulé	Durée	Contenu
1	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	🕒 30mn	• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Formation à la conduite hors circulation.	🕒 Min 1h*	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : • les équipements et leurs rôles; • la connaissance des principaux organes du véhicule; • la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	Apports théoriques (code de la route).	🕒 30mn	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	🕒 Min 3h*	• Démarrer et s'insérer; ralentir et s'arrêter; • stationner; rechercher les indices utiles; • franchir les intersections; changer de direction.
5	Sensibilisation aux risques.	🕒 Min 1h**	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

* Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

** La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.



À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école

Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois, à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.